

PROCES-VERBAL

**Nombre de membres
en exercice : 9**

Présents : 9

Votants : 9

Le vendredi 30 janvier 2026, l'assemblée, régulièrement convoquée le 20 janvier 2026, s'est réunie sous la présidence de BITARELLE René.
Sont présents : BITARELLE René, MONFREUX Raymond, VERGNE Louis, PESTOURIE Christine, VAURS Laurence, CROS Michel, BLANCHARD Mickaël, MOULENE Patrice, MARTINIE Francis
Secrétaire de séance : BLANCHARD Mickaël
Auxiliaire de séance : Emmanuelle BOUYGES

Lecture du procès-verbal de la séance du 28 Novembre 2025 par Michel CROS, secrétaire de séance.

Le procès-verbal est approuvé et publié.

Ordre du jour de la séance :

- Réfection totale de la toiture des logements Route du Rocher du Peintre avec désamiantage : Demande de subvention
- Avis sur le Plan de mobilité Simplifié de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne
- Travaux sur les horloges des églises de Camps et de Belpéuch
- Questions diverses.

DELIBERATIONS

Réfection totale de la toiture des logements Route du Rocher du Peintre avec désamiantage : Demande de subvention (N° DE_001_2026)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'orage de grêle du 25.06.2025, la toiture du bâtiment couvrant les logements 2 et 4 Route du Rocher du Peintre à Camps, est endommagée.

Cette toiture a été réalisée en 1983 lors de la construction du bâtiment et présente des tuiles en fibrociment contenant de l'amiante. Diagnostic réalisé le 21.08.2025.

Pour les besoins de l'expertise d'assurance des devis ont été réalisés auprès des entreprises SUBSTANCE SAS (désamiantage) et Entreprise DUPLOUY (couverture) sur la réfection partielle avec désamiantage (1 pan) et également sur la réfection totale de cette toiture avec désamiantage.

Le choix des élus étant la réfection totale de la toiture avec désamiantage, l'estimatif des travaux est :

- Dossier et Travaux de désamiantage : 14 855,00 € HT soit 17 826.00 € TTC
- Travaux de réfection de toiture : 58 983.12 € HT soit 70 273.50 € TTC
- **Totaux : 73 838.12€ HT soit 88 099,50 € TTC**

La prise en charge de l'assurance est estimée à : **16 859,18 € HT soit 20 231,02 € TTC**

- Travaux de désamiantage 2 034,02 € HT soit 2 440,82 € TTC
- Travaux de réfection de toiture : 14 824,37 € HT soit 17 789,25 € TTC

Le montant de l'opération déduction faite de l'indemnisation de l'assurance est donc de :

- **Montant de l'opération = 56 978,94 € HT soit 67 868,48 € TTC**

M. le Maire indique que cette opération est éligible à une aide de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents DECIDE :

- **DE SOLLICITER** une aide de l'État au titre de la DSIL 2026, d'un montant de 22 791,58 € représentant un taux de financement de 40 % du montant de l'opération,
 - **DE FIXER** le plan de financement comme suit :
 - Aide de l'État DSIL 2026 : 22 791,58€
 - Autofinancement de la Commune : 34 187,36€
 - **Totaux : 56 978,94 € HT soit 67 868,48 € TTC**
 - **DE PREVOIR** la signature des devis au cours du 1er trimestre 2026,
 - **D'AUTORISER** M. le Maire à entreprendre les démarches et signer les documents nécessaires,
 - **DE S'ENGAGER** à entreprendre les travaux dès la notification des arrêtés attributifs des subventions.
-
- **Résultat du vote : Adopté – Votant : 9**
 - **Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**

Avis sur le Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne (N° DE_002_2026)

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet du Plan de Mobilité Simplifié élaboré pour le territoire Xaintrie Val'Dordogne.

La Communauté de Communes a mené un travail de diagnostic territorial qui a permis d'identifier les besoins prioritaires, les attentes exprimées, ainsi que les enjeux de cohérence avec les territoires voisins et les services régionaux.

Sur cette base, une stratégie territoriale a été construite et validée en Comité de Pilotage puis arrêtée en Conseil Communautaire le 13 Novembre 2025.

Conformément aux obligations réglementaires, les Communes disposent d'un délai de 3 mois pour émettre des observations et donner leurs avis sur le Projet de Plan de Mobilité Simplifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents DECIDE :

- **D'EMETTRE** un avis favorable concernant le Plan de Mobilité Simplifié pour le territoire de Xaintrie Val'Dordogne.
-
- **Résultat du vote : Adopté – Votant : 9**
 - **Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**

Travaux sur les horloges des églises de Camps et de Belpeuch (N° DE_003_2026)

M. le Maire indique que lors de la visite annuelle d'entretien des campanaires il a été constaté des dysfonctionnements liés à la vétusté des horloges de l'Eglise de Camps et de Belpeuch.

M. le Maire donne lecture des devis de la SARL BROUILLET & FILS :

- A Camps, il s'agit du remplacement des propulseurs des 3 cadrans des horloges, pour un montant de 1 205,00 € HT soit 1 446,00 € TTC,
- A Belpeuch, il s'agit du remplacement de l'horloge de commande des cloches, pour un montant de 1 405,00 € HT soit 1 686,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, DECIDE :

- **de retenir** les 2 devis de la SARL BROUILLET & FILS pour un montant total de 2 610,00 € HT soit 3 132,00 € TTC.

- **Résultat du vote : Adopté – Votant : 9**
 - **Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0**
-
-

QUESTIONS DIVERSES

Hôtel-Restaurant du Lac :

M. MONFREUX indique que le diagnostic amiante avant travaux a été réalisé début janvier. De l'amiante a été détectée dans les mastics des vitrages à remplacer. Ces frais supplémentaires seront à prévoir dans le cadre de la consultation des entreprises.

Vitraux de l'Eglise de Camps :

Le devis de réparation des vitraux a été signé avec Mme BASTIEN pour un montant de 2 623,12 € HT soit 3 147,74 € TTC suite au retour de l'assurance qui prendra en charge la totalité des travaux soit 3 147,74 €. Le devis de mis en place d'un grillage de protection sur ces vitraux a également été signé pour un montant de 995,00 € soit 1 194,00 € TTC. Mme BASTIEN interviendra le 04 Mars 2026 pour la dépose.

Poteau d'éclairage public endommagé à Nègrevergne :

M. le Maire indique qu'il a été fait une déclaration de sinistre auprès de la FDEE19 pour un poteau d'éclairage public cassé à Nègrevergne. Pour son remplacement un plan de financement est prévu par la FDEE19 avec un reste à charge de la commune de 50 % du montant HT des travaux soit un montant prévisionnel de 946,50 €.

Débroussaillage de la voirie au printemps :

M. le Maire rappelle que le débroussaillage de la voirie communale au printemps est réalisé par l'Entreprise CARLAT. Il présente le devis pour 2026 : 2 400,00 € HT soit 2 880,00 € TTC pour 40 Heures de travail.

Entretien des pistes forestières :

M. le Maire indique que des chemins cadastrés de type piste forestière nécessiteraient un « nettoyage » pour rester ouverts à la circulation mais que leur étroitesse ne permet pas le passage d'une épareuse. M. le Maire va demander à l'Association IDEE d'ARGENTAT un chiffrage mais avant, il souhaite que les élus lui fassent remonter les chemins qui seraient concernés dans leurs secteurs.

Natura 2000

M. MONFREUX indique que la dotation d'aménité rurale a été revalorisée : 5 488 € (5015 € en 2024) en partie suite à l'évolution du périmètre (+ 81,48 ha. en 2025) (Del CM 020B-2025).

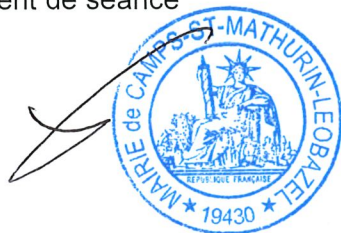
Station épuration de Saint Mathurin :

M. CROS informe que les roseaux ont été plantés pour finaliser le fonctionnement de la station d'épuration.

Bilan téléthon 2025

M. le Maire donne lecture du courrier de la Mme Présidente de Solidarité Xaintrie Noire qui félicite les Municipalités, les participants et les bénévoles pour la belle réussite collective de l'édition 2025.

BITARELLE René
Président de séance



BLANCHARD Mickaël
Secrétaire de séance